Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau: Organ für das öffentliche und

> private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 64 (1991)

Heft: 1-2

Artikel: L'éducation en Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-852260

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Kanton Bern: Frohe Steuernachrichten für Privatschüler

Absolventinnen und Absolventen von Privatschulen, resp. deren Eltern, sind insofern benachteiligt, als sie einerseits mit ihren Steuern das staatliche Schulangebot mitfinanzieren, andererseits das Schulgeld für den Unterricht an den privaten Ausbildungsstätten nicht von den Steuern in Abzug bringen können.

Bereits im Jahre 1979 wurde auf unsere Veranlassung hin die Frage des Abzugs von Schulgeldern an Privatschulen von den Steuern im Grossen Rat diskutiert. Damals entschied sich der Rat nach einer langen, heftigen und emotionalen Diskussion mit 109 gegen 35 Stimmen gegen einen solchen Antrag.

10 Jahre später, im November 1989, zeichnete sich ein Meinungswandel ab. Bei der Behandlung der gegenwärtigen Steuerrevision zeigte sich bereits in der Kommission eine seltene Übereinstimmung des Freisinns mit den Sozialdemokraten zugunsten eines Abzugs von Schulgeldern an Privatschulen. Der Rat hat nach kurzer Diskussion dem Antrag der Kommission trotz des Sperrfeuers des Vertreters der subventionierten evangelischen Schulen zugestimmt.

Das revidierte Steuergesetz ist auf den 1. Januar 1991 in Kraft getreten. Es erlaubt in Zukunft, neben dem allgemeinen Kinderabzug von Fr. 4000.– neu maximal weitere Fr. 4000. – Abzug vom Einkommen für nachgewiesene zusätzliche Ausbildungskosten, unter die auch die Schulgelder von Privatschulen fallen. Die Anrechnung der Ausbildungskosten wird von den Steuerbehörden – falls der Abzug in der Steuererklärung geltend gemacht wird – erstmals für die Veranlagungsperiode 1991/92 berücksichtigt. Fred Haenssler

BILDUNG UND POLITIK
POLITIQUE ET L'EDUCATION

L'éducation en Suisse

Hier et aujourd'hui

Des trois cantons fondateurs aux vingt-six cantons de la Confédération helvétique actuelle, la Suisse n'a jamais confié à un pouvoir central les

Reiseleiterin Reiseleiter

Abend- und Tageskurse in Zürich/Basel/Bern/ Chur/St. Gallen

> Verlangen Sie das Gratiskursprogramm!

Reiseleiter- und Hostessenschule AGT Postfach 8803 Rüschlikon 01/724 20 06 (vormittags)

Schweizerischen Reisebüro-Verband tâches d'instruction et d'éducation des enfants et de la jeunesse.

En outre, la Suisse connaît une diversité culturelle inhérente à son plurilinguisme. Elle est divisée en quatre régions linguistiques dans lesquelles les habitants parlent l'allemand, le français, l'italien et le rétho-romanche. Environ 65% de la population parle l'allemand, 18,4% le français, 9,8% l'italien, 0,8% le romanche; 6%, pour la plupart des étrangers, ont une autre langue maternelle.

Le manque de cohésion nationale offre cependant des avantages considérables. Ainsi, les cantons considèrent leur souveraineté en matière éducative comme un élément essentiel de leur identité politique et culturelle, ce qui, en pays plurilingue et pluricul-

turel constitue un élément primordial d'équilibre et d'initiative.

Jouissant d'une appréciable liberté, ce d'autant plus qu'elles ne sont pas subventionnées par l'Etat, les écoles privées ont largement tiré profit de cette situation.

Toute l'histoire récente de l'éducation en Suisse témoigne du rôle de pionnier assumé par l'enseignement privé en faveur du progrès pédagogique.

Dès le XVII^e siècle

La première trace officielle d'une réglementation scolaire est la publication d'une ordonnance sur la fréquentation de l'école publiée par le canton de Berne en 1628.



Toutefois, le législateur n'ayant pas les moyens de la faire appliquer rigoureusement dans les campagnes, elle équivalait encore à une déclaration d'intentions.

Certains enfants fréquentaient l'école durant trois ou quatre hivers pour apprendre à lire et acquérir les éléments d'une instruction religieuse.

Le maître d'école, lui-même sans formation particulière, accueillait dans une seule pièce 80 à 100 enfants, voire davantage, qui n'apparaissaient généralement que quelques semaines par année.

En 1797/98, l'instauration de la République Helvétique, avec le soutien des troupes françaises, imposa un éphémère pouvoir central (aboli en 1803) et désigna Philipp Albert Stapfer en qualité de ministre des Arts et de la Science.

Ce dernier proposa une scolarité de six ans, indépendante de l'église, obligatoire aussi bien pour les filles que les garçons sur tout le territoire national.

Cette scolarisation destinée à toutes les classes sociales comprendrait l'étude des droits et des devoirs du citoyen au moyen de la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, les tâches ménagères et l'agriculture.

Quoique jamais appliquée, cette proposition ne manqua pas de stimuler les initiatives cantonales.

C'est de cette époque (fin du XVIII^e siècle) que date la répartition des élèves en classes fixes selon l'âge et non plus selon leur niveau de connaissances.

La création de l'Etat fédéral moderne,

en 1848, coïncide avec la généralisation de la scolarité obligatoire en Suisse.

De Rousseau à Piaget

La publication de «l'Emile» par Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, en 1762, remit en cause tous les principes traditionnels de l'éducation. L'enfant était-il vraiment cette argile pure qui permettait de modeler un adulte libre et équilibré par des éducateurs aimables et respectueux comme l'affirmait Rousseau?

Le Zurichois Henri Pestalozzi (1746-1827) releva le défi et créa successivement une école et des institutions à Neuhof, Stans, Berthoud et Yverdon qui inspirèrent notamment les plus pédagogues grands réformateurs suisses, français et allemands. Il convient aussi de citer l'œuvre similaire d'un contemporain de Pestalozzi, le Père Girard de Fribourg (1765-1850). Leur action n'a toutefois guère influencé l'école publique que son développement et son institutionnalisation avaient contribué à figer.

C'est alors qu'au début de ce siècle, vers 1900, un sentiment d'insatisfaction et de frustration de plus en plus répandu donna naissance aux initiatives pédagogiques les plus importantes auxquelles l'école privée doit son développement et sa notoriété.

En Italie, Maria Montessori ouvre sa première maison d'enfants en 1907, Rudolf Steiner crée sa première école, près de Stuttgart en 1919.

En Suisse, et plus particulièrement à

When your english is not much better than that of the texter of this text,

sollten Sie unseren Kurs besuchen.

□ Deutsch für Fre	anzösisch □Italier emdsprachige. Zutr gern den Prospekt	. bitte ankreuzei	
Name:			_
Strasse:			
PLZ/Ort:			
Telefon P:	G:		
H	W	S	
Huber Widemann Schule	Dufourstr. 49 4010 Basel Tel. 23 15 00	Eine Schule der Minerva Basel	

Die traditionelle Basler Schule für Handels- und medizinische Berufe, welche stofflich und didaktisch stets auf dem frischesten Stand ist. Nicht bloss in der Werbung. Genève, Bovet, philosophe et pédagogue devient le premier directeur de «l'Institut Rousseau» en 1910 et des personnalités telles que Claparède, Adolphe Ferrière, Dottrens et Piaget exercent une influence indiscutable bien au-delà de nos frontières.

Ces années 1900 à 1930 qui ont permis un renouveau pédagogique unique dans l'histoire de l'éducation coïncident avec la première guerre mondiale (1914–18), la révolution bolchévique (1917), l'effondrement de l'Empire Austro-Hongrois (1918), le traité de Versailles, le début de la République de Weimar, jusqu'à la grande crise économique (1929–32).

Le siècle des écoles privées

Ce vent de réformes, qui reste la base et la référence de toute pédagogie actuelle, s'est concrétisé par l'ouverture d'écoles privées, dites «écoles nouvelles»:

Glarisegg 1902, Hof Oberkirch 1906, Kefikon 1907, Chailly près de Lausanne 1907, Ecole Ferrer à Lausanne 1910.

La pédagogie Montessori fut introduite par l'enseignement privé, à la même époque, au Tessin et dans les cantons de Vaud et Genève et les premières écoles Steiner s'ouvrent en 1920.

Ce n'est donc pas un hasard si la création de la Fédération suisse des écoles privées (1909) coïncide avec cet extraordinaire renouveau pédagogique.

Aujourd'hui, la Fédération suisse des

écoles privées regroupe 260 écoles, parmi les plus anciennes et les plus importantes du pays.

En Suisse, près de 100000 élèves, étudiants et apprentis provenant des diverses régions du pays ainsi que d'une centaine d'autres nations, suivent une formation dans une école privée.

Ces chiffres sont d'autant plus éloquents, quand on sait que les écoles privées sont indépendantes financièrement et ne reçoivent aucune subvention cantonale ou fédérale à l'exception de quelques rares institutions religieuses.

Choisir une école en Suisse

Les écoles privées suisses sont en mesure d'offrir, en plus des programmes nationaux dont le niveau élevé est bien connu, tous les programmes internationaux requis pour des études ou des formations ultérieures.

Situées dans un pays plurilingue elles ont une expérience d'efficacité dans l'enseignement des langues nationales et étrangères. La maîtrise de plusieurs langues étant ressentie comme une nécessité en Suisse et un avantage non négligeable en Europe et dans le monde.

Les écoles privées suisses sont en mesure d'offrir une éducation personnalisée, active et équilibrée à l'abri de tensions ou d'agitations préjudiciables.

Ouvertes sur le monde, par tradition séculaire, elles permettent à des enfants et des adolescents de toute origine, une saine compréhension des différences, une cohabitation pacifique et amicale aussi importante aujourd'hui que l'acquisition de connaissances et l'obtention de diplômes. «Notre fierté et notre raison d'être, se plaisent à rappeler les directeurs d'écoles privées, ce sont tous nos anciens élèves qui se souviennent de leur formation et de leur séjour dans notre pays et qui, par leur ouverture d'esprit et leur réussite font honneur à l'éducation dispensée dans les écoles privées suisses.»

PRESSESPIEGEL A TRAVERS LA PRESSE

Bildungspolitische Weichenstellung: Fachhochschulen in der Schweiz

Die gemeinsame Konferenz der kantonalen Erziehungs- und Volkswirtschaftsdirektoren hat an einer Arbeitstagung in Bern beschlossen, den Ausbau der höheren Fachschulen voranzutreiben. Sie bestätigte damit auch
das Ergebnis einer Aussprache mit
Bundesrat Delamuraz, der einer Förderung und Neueinreihung der Höheren Technischen Lehranstalten und
anderer Kaderausbildungen zugestimmt hat, die dem Berufsbildungsgesetz unterstehen.

Höhere Lehranstalten ausserhalb der Universitäten, die eine mindestens dreijährige qualitativ hochstehende Fachausbildung vermitteln, könnten künftig den Status von Fachhochschulen erhalten. Ein solches System von Fachhochschulen würde auch die höheren Schulen der Kunstausbildung (Schulen für Gestaltung, Konservatorien) der Sozialberufe und der Lehrerbildung umfassen.

Die Konferenz sprach sich ausdrücklich dafür aus, dass der Zugang zu diesen Schulen auch weiterhin über die
Berufslehre erfolgen kann. Bund und
Kantone sollen nun gemeinsam die
Kriterien für eine Fachhochschulreihe
definieren; diese Kriterien wären dann
für die einzelnen Ausbildungsgänge
zu konkretisieren.

Mit diesen Massnahmen wird die steigende Bedeutung der höheren Fach-

9	Jr. rischik schulen	
	Direktions-	
	Sekretärin/ Assistent/in	
	Vollzeitkurs nach höherer Mittelschule (Gym., Sem., HTL) Berufsbegleitend nach min. 2 Jahren sekretariell / kaufmänn. Praxis	
	Verlangen Sie bitte unsere Unterlagen ☐ Vollzeitschule ☐ Berufsbegl.	
	Frau/Frl./Herr Adresse	
	Jr. rischik schulen schulen	
	Effingerstrasse 16 · City-West 3008 Bern Telefon 031 25 31 77	